



Vuarrens info

avril 2012

Ramassage des œufs

La Jeunesse de Vuarrens a le plaisir de vous annoncer qu'elle ramassera les œufs dans le village tous les soirs dès 18h, du :

Lundi 2 avril au jeudi 5 avril 2012.

Le **vendredi 6, dès 15h**, aura lieu sur le chemin de la **Croix** la traditionnelle course aux œufs où vous pourrez observer les nouveaux de la Jeunesse perpétuer cette tradition.

Le soir, rendez-vous, **dès 19h**, à l'auberge du **Lion d'Or** où la Jeunesse vous concoctera des mets à base d'œufs.



Petite explication du ramassage des œufs pour les néophytes :

Les membres de la Jeunesse de Vuarrens font le tour du village du lundi soir au jeudi soir pour récolter des œufs frais dans les ménages. Bien souvent les œufs sont accompagnés d'une bouteille et parfois les membres sont invités à partager le verre de l'amitié. Vous n'êtes pas là le soir où nous ramassons : pas grave, vous pouvez déposer les œufs devant votre porte.

Le vendredi a lieu la course aux œufs, joute humoristique dure à décrire mais très divertissante. Le soir, les œufs sont offerts et concoctés par la Jeunesse au restaurant.

Cette tradition dure depuis longtemps et c'est avec plaisir que nous, la Jeunesse, la perpétuons. Mais cette tradition ne peut exister sans le soutien des villageois.

Agenda

- 29-30 mars 2012 AAV spectacle Jacky et Roger 20h30
31 mars 2012 Match Juniors
1er avril 2012 Culte à Vuarrens des Rameaux 10h00
15 avril 2012 Match FC Nord Gros de Vaud
18 avril 2012 Fanfare l'Ondine Aubade du 14 avril
28 avril 2012 Match Juniors
29 avril 2012 Match FC Nord Gros de Vaud
6 mai 2012 Buffet campagnard proposé par les Paysannes Vaudoises
13 mai 2012 Culte à 10h30

*L'agenda du Vuarrens-Info est ouvert à tous ceux qui organisent une activité dans notre village et qui souhaitent la faire connaître.
Seuls les 2 ou 3 prochains mois sont publiés ici, pour la suite se référer à notre site internet.*

Contact : daniel.bridel@vuarrens.ch

Vente directe d'agneaux élevés à Vuarrens

Disponible avril, mai 2012

1 agneau entier env. 17 kg
ou
1/2 agneau env. 8 kg



A choix :

Gigot, épaule, côtelettes et ragoût ou Gigot, épaule côtelettes et merguez

Prix : Frs. 16.-- le kilo + boucherie

Disponible dès avril emballage de 10 Merguez (env. 480gr) Frs. 11.--

Famille Marendaz Claude-Alain 078/ 610.80.81
Yannick 078/ 723.32.85
Grégory 078/734.22.49

Email : marendaz_ca@bluewin.ch

Séance du conseil communal du 13 mars 2012

La dernière séance en date du conseil communal de Vuarrens s'est déroulée le 13 mars 2012, en présence de 31 conseillers et de la municipalité au complet. Monsieur Régis Courdesse, géomètre, était aussi présent, afin de répondre aux éventuelles questions portant sur un des sujets de l'ordre du jour.

Pour commencer la séance, le président du Conseil explique que vu le nombre de préavis à traiter en ce début d'année, il ne convoque en séance de commission plus que 4 conseillers communaux au lieu de 5. Le règlement le permet, car il stipule uniquement le nombre minimum de conseillers, soit 3.

Le syndic Daniel Bridel communique ensuite quelques détails sur le projet de fusion qui concerne maintenant 8 communes soit 4420 habitants. La première séance du comité de pilotage aura lieu le 20 mars. Ce comité sera chargé notamment d'informer la population et les autorités du développement du projet.

Alain Roy, municipal en charge de la gestion des déchets, informe ensuite le Conseil de la décision prise par la Municipalité en ce qui concerne la taxe déchets. En effet, en attendant un probable changement de système en conformité avec la loi vaudoise en 2013, la taxe 2012 sera la même qu'en 2011 à Vuarrens, et cela malgré le fait que le recouvrement des frais est légèrement en dessous du niveau fixé par le règlement. Monsieur Roy précise en outre que l'accès à la compostière sera prochainement amélioré.

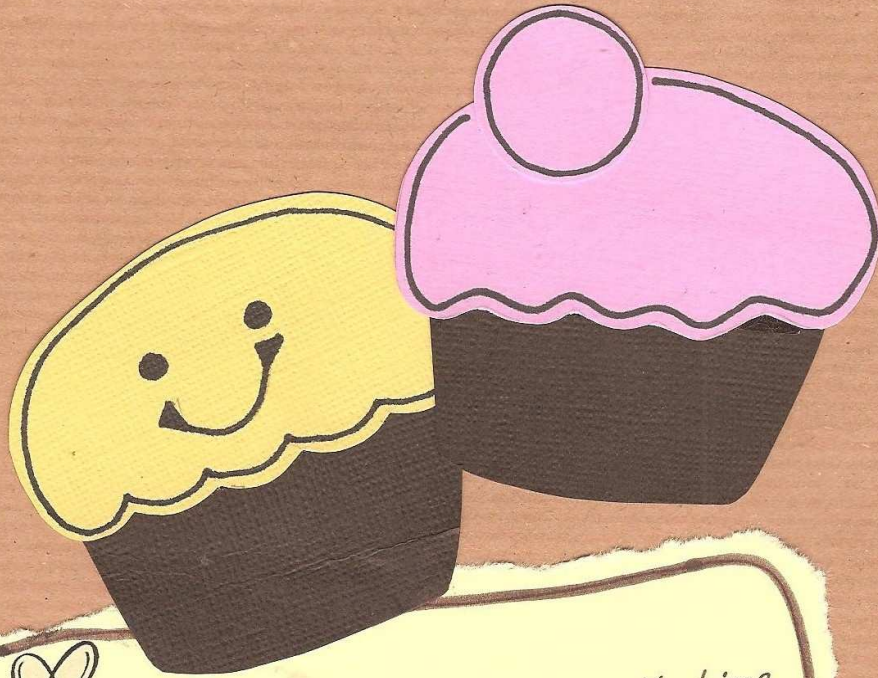
Les communications de la Municipalité étant terminées, le Conseil se penche sur les préavis figurant à l'ordre du jour, à commencer par le plan partiel d'affectation des Râpes. Ce changement d'affectation est nécessaire pour l'élevage de chevaux et les propriétaires demandent que cette zone agricole devienne une zone para-agricole, ce qui est accepté par le Conseil communal.

L'extension du réseau d'eau de la Riaz est aussi acceptée par le Conseil communal, après l'avis positif donné par la commission des finances, ce projet étant déjà inscrit au plan quinquennal des finances de la commune.

Les nouveaux statuts de l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) sont également acceptés. La Municipalité propose en outre M. Paul Ferrari comme délégué suppléant pour cette même AIAE et il est élu à l'unanimité.

Le dernier point à l'ordre du jour est la réalisation d'une butte anti-bruit sur la parcelle 1307 (située à l'entrée du village côté Echallens). Etant entendu que le propriétaire prend à sa charge tous les frais inhérents hormis une éventuelle remise à neuf des conduites avant les travaux, le Conseil communal accepte ce projet, qui devra encore néanmoins faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Le président du conseil clôt la séance à 21h20 après les remerciements adressés à ses concitoyens par M. Jean-Pierre Mitard, suite à sa candidature à l'élection au Grand Conseil vaudois. La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 12 juin 2012.



Association des Paysannes Vaudoises
Vuarrens-ESSERTINES

« Douceurs d'hier et d'aujourd'hui »

80^{ème} anniversaire

Dimanche 6 mai 2012

Grande salle de Vuarrens

Buffet campagnard 10h00 - 13h00

Adulte 25.00 - enfant > 12 ans 1.00/année

Tombola artisanale - vente de douceurs et pâtisseries

Sur inscription au 021 887 81 30 ou chevalley.corinne@blaewin.ch

Aubade du 14 avril



**La fanfare L'Ondine vous convie
à une Aubade sous forme de marchante
dans tout le village à l'occasion du " 14 AVRIL "**

Le mercredi 18 avril 2012 dès 19h15
devant le restaurant du Lion d'Or

Venez passer un moment avec nous

Elagages

Elagage des arbres et émondage des haies

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur

au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai le 30 juin 2012**. Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité.